

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16/07/2026 À 19 H 00

Présents :

Mme BOUDIGUES Sandrine (arrivée à 19h30), M. CHAMPION Jean-Pierre, Mme DEBOFFLES Céline, Mme DELLOUE Alexandra, M. MABRU Philippe, M. MONTERNIER Pierre-Axel, M. POULAIN Christophe, M. VANNIER Thomas, Mme VERNUS-PROST Nathalie, Mme VETTER Marlène

Procuration(s) :

Mme BERTHIER Fanny donne pouvoir à M. MONTERNIER Pierre-Axel, M. QUILLIEN Alexandre donne pouvoir à M. VANNIER Thomas, M. REY Didier donne pouvoir à M. MABRU Philippe, Mme SEIGNEURET Vanessa donne pouvoir à Mme DEBOFFLES Céline, M. DEVAUX Patrick donne pouvoir à Mme DELLOUE Alexandra

Excusé(s) : BERTHIER Fanny, BOUDIGUES Sandrine (arrivée à 19h35), QUILLIEN Alexandre, REY Didier, SEIGNEURET Vanessa et DEVAUX Patrick

Secrétaire de séance : VANNIER Thomas

Président de séance : M. CHAMPION Jean-Pierre

Puis, selon l'ordre du jour :

1 - Validation du procès-verbal du 25 juin 2026

Après avoir effectué en amont la modification demandée par Mme Alexandra DELLOUE, le procès-verbal du 25/06/2026 est validé.

2 - Décision modificative n°2 (délibération n°2026-07-01)

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire les modifications comptables ci-dessous énoncées :

En investissement :

- Compte 21538 opération 186 (passage aux leds EP)	- 2 369.00 €
- Compte 1641 (emprunts)	+ 665.00 €
- Compte 2151 opération 181 (travaux voirie)	+ 1704.00 €

En fonctionnement :

- Compte 6618 (intérêts des autres dettes)	- 24 000.00 €
- Compte 61524 (entretien bois et forêts)	+ 24 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les écritures ci-dessus énoncées et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3 - Modification des tarifs du coworking-espace multiservices (délibération n°2026-07-02)

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION donne la parole à Monsieur Pierre-Axel MONTERNIER qui, suite à la réalisation du bilan financier, propose la modification tarifaire suivante des services de l'espace coworking-multiservices afin de pouvoir atteindre un équilibre financier l'année prochaine :

- Offre à la journée Open Space : 8 € TTC pour un bureau dans l'espace
- Offre au mois (30 jours glissants) : 40 € TTC pour un bureau dans l'espace
- Offre à la journée – salle de réunion : 45 € TTC pour la privatisation de la salle (8 personnes)
- Offre associations communales : gratuit (réservable uniquement en soirée à partir de 18h)

Monsieur le Maire demande alors à l'ensemble des membres du conseil la validation des nouveaux tarifs à

compter du 1^{er} septembre 2026.

Monsieur Pierre-Axel MONTERNIER demande qu'une campagne marketing soit mise en place afin d'attirer un peu plus de monde. Il étudie également la possibilité de faire, par la suite, une offre pour des séminaires.

Madame Nathalie VERNUS-PROST demande si l'espace coworking est climatisé ? Monsieur Pierre-Axel MONTERNIER lui répond par la négative mais l'informe que des devis vont être demandés pour des brasseurs d'air.

Monsieur le Maire fait part de sa déception quant à la réalisation des travaux étant donné que logiquement, aux vues des techniques utilisées, l'espace coworking devrait garder une température ambiante (pièce passive).

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte les nouveaux tarifs proposés pour l'espace coworking - multiservices à compter du 1^{er} septembre 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution d'électricité (délibération n°2026-07-03)

Mr le Maire explique que le SIEA assurait à titre d'accompagnement, la collecte de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour le compte des communes.

Réglementairement cela n'est plus possible. Il appartient à chaque commune concernée d'en assurer directement la perception dans le respect des règles applicables.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier et d'en faire la demande de règlement directement aux organismes concernés ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation applicable à la formule de calcul.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué et de la population totale issue du recensement en vigueur au 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et autorise M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Choix du prestataire pour la construction de l'abri pour le matériel du service technique (délibération n°2026-07-04)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que 3 demandes de devis ont été faites concernant la construction de l'abri qui servira à protéger le matériel du service technique des intempéries : Sté COTTEY Frères, FB CHARPENTE et AR TOITURE.

Seules les 2 premières sociétés ont répondu à la demande. FB Charpente ne pouvant pas faire la totalité des travaux demandés n'est pas retenue.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de désigner la Sté COTTEY Frères pour la construction de l'abri dont le montant s'élève à 59 648.58 € TTC

Monsieur Thomas VANNIER demande si l'électrification du bâtiment (éclairage, prises, etc...) ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sont prévues dans le montant des travaux. Monsieur Philippe MABRU lui explique que cela sera étudié ultérieurement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne la Sté COTTEY Frères pour la construction de l'abri pour un montant de 59 648.58 € TTC et autorise M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

VOTE : **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

6 - Demande de subventions pour la construction de l'abri du service technique (délibération n°2026-07-05)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune, dans le cadre de la préservation du matériel du service technique, la commune envisage la construction d'un abri.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer diverses demandes d'aides :

- une demande au titre de la DETR,
- une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre du pacte de territoire,
- une demande auprès du Conseil Régional
- une demande auprès de la CCVSC au titre du fonds de concours.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL		14 912.15	30 %
Union européenne			
Etat – autre			
Conseil régional		4 970.72	10 %
Conseil départemental	Pacte de territoire	14 912.15	30 %
Fonds de concours CC ou CA		4 970.72	10 %
Autres (à préciser)			
Total subventions publiques*		39 765.62	80 %
Fonds propres	/	9 941.53	20 %
Emprunts	/		
Total autofinancement		9 941.53	20 %
TOTAL GENERAL HT	/	49 707.15	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

7 - Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Monsieur le Maire énumère les différents devis qui ont été signés depuis le dernier conseil municipal :

- Cottey Frères : Réparation façade salle polyvalente : 769.20 €TTC
- Saône Elagage : Au feuillet (3 arbres) : 540.00 € TTC, Rue des Couchoux : 2 340.00 € TTC, Mirande (3 arbres), Jorfond (6 peupliers), Le Vière (2 peupliers), Ancien remblais (3 peupliers), Rue de la Croix Goyet (4 peupliers), Au Paquis (25 arbres dont 13 peupliers), Aire de covoiturage (tous les acacias) : 23 857.50 € TTC

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION explique qu'il désire que pour tout arbre coupé deux autres soient plantés. Lieux à définir par la suite.

Monsieur Philippe MABRU indique qu'il va se renseigner auprès de l'ONF pour voir ce qu'il est possible de planter et s'ils peuvent nous apporter leur aide.

Duboeuf Brandao : chaudière bibliothèque : 5 288.51 € TTC

Discount Collectivités : Cendriers et miroir : 547.20 € TTC

Cosmos : Bornage VC 35 : 1 397.76 € TTC

8 - compte-rendu des autorisations d'urbanismes délivrées

Monsieur Christophe POULAIN énumère les différents dossiers d'urbanisme qui ont été validés

depuis le dernier conseil.

N° DOSSIER	DEPOT LE		OBJET	DECISION	DATE
DIA00125226V001 1	24/06/2026	Maître CARBONNAUX	Vente DESROCHES/ FLUTET	Non préemption	30/06/2026
DIA00125226V001 2	25/06/2026	Maître ANGELI	Vente PILLOUD/ DHENNIN	Non préemption	30/06/2026
DIA00125226V001 3	06/07/2026	TERRANOTA	Vente CHAINE/MARTIN	Non préemption	06/07/2026
DP00125226V0022	03/06/2026	GOY Frédéric	Création ouvertures	refusée	30/06/2026
DP00125226V0023	11/06/2026	SANCHO Luis	Modif ouverture + porche	accordée	06/07/2026
DP00125226V0024	16/06/2026	COMMUNE MOGNEINEINS	Abri pour matériel	accordée	06/07/2026
DP00125226V0025	19/06/2026	FAHY Julien	Réfection toiture	accordée	30/06/2026
DP00125226V0026	22/06/2026	ACT'AVES (MALLET)	Ouverture + portail...	accordée avec prescriptions	30/06/2026
CUa00125226V002 0	23/06/2026	ACTENSAONE	Information	-	06/07/2026
PC00125226V0005	19/05/2026	DURAND Grégory	Réhabilitation corps de ferme	accordé	10/07/2026

9 - Rapport des commissions

Commission gestion et valorisation de l'existant

Monsieur Thomas VANNIER informe que les dossiers suivants sont en cours :

- la commande du téléphone portable de l'agent technique ;
- la mise à jour du règlement du cimetière ;

Il demande à Monsieur Philippe MABRU s'il serait possible de se voir pour faire le point sur les décorations de Noël (réparations et achats).

Commission mobilité, déplacements et accessibilité

Madame Nathalie VERNUS-PROST informe le conseil que sa commission s'est réunie tous les mois depuis sa création.

Elle présentera lors du conseil municipal de septembre, avec les membres de sa commission, Sandrine Boudigues, Patrick Devaux et Jean-Pierre Champion, la première version du projet « Mobilité » pour le village afin de recueillir l'avis du Conseil et les remarques de tous.

Concernant ce projet, elle a rencontré avec Sandrine Boudigues, Mme BRAY, chargée de mission "mobilité" à la CCVSC qui est très intéressée par notre vision et les objectifs fixés pour Mogneneins. Elle a présenté la stratégie Mobilité de la Communauté de Communes, le schéma de développement de la pratique du vélo, et informé de la possibilité pour la commune d'avoir des aides (fonds de concours, fonds vert...).

Ce jour, la Commission Mobilité en présence de M. Jean-Pierre CHAMPION a rencontré 3 personnes du Département pour un premier avis sur le projet communal. Nos interlocuteurs ont encouragé la commune à bien structurer et détailler le projet, et pour cela à se rapprocher de l'ADIA (bureau d'études public). Mme Nathalie VERNUS-PROST contactera également un autre bureau d'étude : le Cerema (opérateur de l'Etat expert public sur la Mobilité). Il a été signalé une subvention au titre du pacte des territoires qui peut être demandée.

Nathalie Vernus-Prost et Jean-Pierre Champion ont également rencontré M. BOYAU qui faisait partie de la commission "chemins ruraux" lors du précédent mandat. Celui-ci a été informé que la commission extra-communale ne serait pas reconduite à court terme. M. BOYAU a transmis tous les documents qu'il a élaboré à la commune (dossier très complet). Le 28 août prochain à 10h, la commission Mobilité va parcourir tous les chemins ruraux afin de mieux les identifier. Tous les membres du conseil y sont conviés. Cette démarche se fait dans l'objectif d'enrichir la réflexion sur les cheminements mode doux voire la création de chemins de randonnée en complément des initiatives de la Communauté de communes.

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION l'informe que suite à la création de RandoLand certains chemins de randonnée ont été créés. Il demande à Monsieur Philippe MABRU de voir avec les agents techniques si ceux-ci sont bien entretenus.

Ce jour, Nathalie Vernus-Prost a validé la signalétique qui part de la voie bleue pour indiquer le Calvaire après un échange avec la Communauté de Communes, des panneaux seront à déplacer pour une meilleure

valorisation de notre village.

Un courrier va être envoyé aux propriétaires des terrains réservés par la commune dans le cadre du PLU afin d'engager le dialogue avec eux sur de futurs aménagements de zones de stationnement (centre du village) ou de sécurisation de la voirie (abords de la Chapelle de Flurieux).

Commission économie, jeunesse, culture, animations et associations

Monsieur Pierre-Axel MONTERNIER informe que :

- la rando-grenier de septembre compte déjà 19 inscriptions
- le feu d'artifice du 11/07 a été annulé.

Monsieur le Maire intervient en l'informant que suite à son entretien téléphonique de ce jour avec France Feux et Cap Culture Loisirs celui-lui ci sera tiré le 12 septembre.

Une rencontre "petit déjeuner" avec les entrepreneurs et artisans de la commune est fixée au 26/09 matin. Une invitation leur sera faite. Cela permettra d'avoir une idée de leurs attentes s'ils en ont.

Sa commission travaille sur la fête de la musique 2027 afin d'avoir 2 ou 3 groupes ainsi qu'un DJ.

Commission travaux

Monsieur Didier REY excusé.

Commission urbanisme, qualité et cadre de vie

Monsieur Christophe POULAIN informe que 3 rendez-vous sont programmés semaine prochaine.

Commission numérique et communication

Mme Marlène VETTER informe les membres du Conseil qu'il y a énormément de post de fait au mois de juin. Elle demande l'autorisation de poster un message sur les réseaux ayant pour but l'annulation ou la suppression de tous posts considérés comme injurieux ou incivils.

10 - Questions diverses

Mme Alexandra DELLOUE demande si les travaux d'élagage de la VC 35 ont été décalés suite à l'orage. M. Philippe MABRU lui répond positivement et l'informe qu'ils reprendront semaine prochaine.

Mme Sandrine BOUDIGUES demande si la rumeur concernant la construction d'un manège à chevaux au Caton est fondée.

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION l'informe qu'aucune demande n'a été faite concernant ce genre d'installation.

Monsieur Philippe MABRU demande à Mme Marlène VETTER si les articles pour le bulletin municipal doivent être envoyés au fur et à mesure des événements ou pas. Elle lui répond que cela simplifierait la mise en page.

Madame Nathalie VERNUS-PROST demande si l'arrêt du clocher le soir depuis quelques jours est normal.

Monsieur le Maire répond que l'on est en train de chercher qui fait cette manipulation non autorisée.

Il en profite pour annoncer qu'une réunion est prévue le 4 août prochain avec LES personnes du groupe des pétitionnaires pour l'arrêt des cloches la nuit.

Fin de la séance à 20h45.

Secrétaire de séance
VANNIER Thomas

Le Maire
M. CHAMPION Jean-Pierre